Gilets jaunes et politique sécuritaire : la répression judiciaire,…

vendredi 12 avril 2019, par SALINGUE Julien (Date de rédaction antérieure : 10 avril 2019).

À l'instar du journaliste David Dufresne, qui a entrepris un lourd travail de recension des violences policières commises lors des manifestations des Gilets jaunes, le site d'information indépendant *Basta !* a récemment mis en ligne une base de données recensant les violences judiciaires contre le mouvement [1]. Là encore, les chiffres donnent le tournis et donnent une idée de l'ampleur de la répression contre ce mouvement social inédit.

C'est après l'Acte 20 que *Basta !* a publié une première version de sa base de données recensant les condamnations prononcées contre des Gilets jaunes, régulièrement mise à jour depuis. Les chiffres « globaux » donnent une idée de l'étendue du phénomène : à la fin du mois de mars, ce sont ainsi pas moins de 2 000 peines qui ont été prononcées avec, selon les chiffres du ministère de la Justice, 40 % de peines d'emprisonnement ferme et 60 % d'autres types de condamnations (sursis, amendes, travaux d'intérêt général, etc.). Pas moins de 390 mandats de dépôt ont été prononcés, soit autant de personnes incarcérées, tandis que 100 personnes ont été relaxées et 1 700 affaires (soit presque une sur deux) classées sans suite.

« Caricature de justice d'abattage »

Au-delà de ces chiffres globaux, le travail réalisé par *Basta !* permet de voir, dans le détail, ce à quoi correspondent concrètement ces condamnations. Sur un peu plus de 400 cas étudiés, on constate ainsi que près de 60 % des condamnations concernent des cas de « violences contre les forces de l'ordre », parmi lesquelles 60 % visent des « jets de projectiles ». 20 % des condamnations ont été prononcées pour « dégradations », et « 20 % des condamnations sont liées à des faits sans liens avec des manifestations, à l'exemple d'un jeune homme de 28 ans, très présent sur les mobilisations des ronds-points, et condamné à Narbonne à six mois de prison ferme pour avoir diffusé sur les réseaux sociaux un appel à bloquer la raffinerie de Port-la-Nouvelle. » Autant dire que l'on est très loin des discours officiels qui tentent de réduire les peines prononcées à des cas de violences physiques contre les forces de répression, puisqu'en réalité ces cas représentent à peine 10 % du total des condamnations…

Les journalistes de *Basta !* ont en outre étudié les délais entre arrestations et condamnations, et constatent qu'environ 60 % des peines de prison ferme ont été prononcées dans les 3 jours qui suivent les faits. Une justice expéditive en somme, avec qui plus est de nombreuses condamnations pour « participation à un groupement en vue de commettre une exaction », autant dire des condamnations préventives à la *Minority Report*… Commentaire d'Adeline Hazan, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté : il s'agit d'une « caricature de justice d'abattage ».

L'échelle industrielle de la répression policière et judiciaire pèse lourd et brise des vies. Les ripostes qui se développent aujourd'hui, comme l'appel unitaire à manifester contre les violences policières

et les lois liberticides, sont les bienvenues, même si l'on ne peut que regretter qu'elles soient tardives et n'aient pas encore pris l'ampleur nécessaire. Mais il n'est pas trop tard ! Face à Macron et ses sbires adeptes de l'autoritarisme, une mobilisation d'ampleur est nécessaire : il en va de nos droits démocratiques les plus élémentaires. D'autant plus que, comme l'affirme avec justesse Laurence Roques, du Syndicat des avocats de France (SAF), « cette idée qu'il y a les puissants d'un côté, et puis les autres – ce qui a déclenché le mouvement en novembre dernier – est renforcée par la manière dont les Gilets jaunes sont traités par la justice. Dans ces conditions, la colère sociale ne peut pas retomber. »

Julien Salingue

P.-S.

• Créé le Mercredi 10 avril 2019, mise à jour Mercredi 10 avril 2019, 11:39 : https://npa2009.org/actualite/politique/gilets-jaunes-la-repression-judiciaire-lautre-face-de-lautoritarisme-macronien

---

Notes

[1] Voir, disponible sur ESSF (article 48421), Dossier : Pour quels faits et à quelles peines de prison, des centaines de gilets jaunes ont-ils été condamnés ?.